

Jean-Charles TIRMARCHE
Secrétaire général syndicat SUD SDIS62
rue Léonard DE VINCI
62730 MARCK EN CALAISIS
0650093829

à

Monsieur Raymond Gaquere
Président du Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Pas de
Calais

Le 26 Mai 2026

Objet : Saisine prime exceptionnelle sur l'inflation

Monsieur le Président,

Par la présente, le syndicat SUD du SDIS 62 souhaite attirer votre attention sur la situation financière de plus en plus préoccupante des agents du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais, directement impactés par la flambée continue des prix du carburant.

Comme vous le savez, le Premier ministre a annoncé le 21 mai dernier un plan d'urgence face à la crise énergétique liée au contexte international. Parmi ces mesures de soutien au pouvoir d'achat, le gouvernement a acté le doublement du plafond de la « prime carburant » (passant de 300 € à 600 € annuels) tout en supprimant et simplifiant les critères d'attribution pour les employeurs. De plus, une revalorisation des indemnités kilométriques a été décidée pour les agents de la fonction publique d'État et hospitalière contraints d'utiliser leur véhicule mais pas pour la territoriale laissant le libre arbitre de l'administration.

Si ces mesures traduisent une prise de conscience de l'exécutif face à l'asphyxie financière des travailleurs, les agents de la Fonction Publique Territoriale et particulièrement les sapeurs-pompiers professionnels, et les personnels administratifs, techniques et de spécialité (PATS) du SDIS 62 ne pouvant télétravailler ne sauraient être les oubliés de cet élan de solidarité nationale.

Au sein de notre établissement public, l'usage du véhicule personnel est une réalité quotidienne et subie. Entre le maillage territorial du département, les obligations de continuité de service public, le travail en horaires décalés ou en garde, et l'éloignement géographique imposé par le coût du logement, nos collègues subissent de plein fouet ces hausses à chaque trajet domicile-travail.

Le principe de libre administration des collectivités territoriales vous confère, en tant que Président du Conseil d'Administration, la légitimité et le pouvoir d'octroyer des dispositifs d'aide sociale ou indemnitaire d'urgence. Le syndicat SUD sollicite donc l'ouverture immédiate de négociations afin de transposer ces annonces au SDIS 62 par :

- **L'ouverture de la discussion sur le versement d'une prime exceptionnelle de soutien au pouvoir d'achat / carburant** pour l'ensemble des agents du SDIS 62 ne bénéficiant d'aucun véhicule de service repris en annexe de l'IP LOG.

Il en va de l'équité de traitement entre les agents publics, mais aussi de la reconnaissance de l'engagement de ceux qui concourent chaque jour à la sécurité de nos concitoyens dans le Pas-de-Calais, sans que cela ne devienne une charge financière pénalisante pour leur foyer.

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons favorable à l'ouverture de ce dialogue, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations syndicales et respectueuses.

Pour le syndicat SUD SDIS 62,

Mr Tirmarche Jean-charles

